

Attestation de certification

Délivrée conformément à l'article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la promotion de l'électricité verte

Identification de l'Unité Certifiée

Adresse Installation:	Rue Henri Van Nerom 14
Technologie de production:	1140 Bruxelles
Source d'énergie utilisée:	Panneaux photovoltaïques
EAN de prélèvement:	Solaire
	541448920700031477

Numéro d'Unité Certifiée:	SOL01-2647
Puissance (kWc):	4,76

Identifiant ¹ :	/
Date de mise en service:	30/12/2020
Date de la visite ² :	/
Date de début d'octroi des CV ³ :	30/12/2020
Index de départ ⁴ (kWh):	0,00
Taux d'octroi de CV ⁵ (CV/MWh):	3,0000

Fait à Bruxelles,

Signé électroniquement par
Pascal Misselyn (Signature)
Date : 26/10/2021 15:32:55

Pascal MISSELYN
Coordinateur

- ¹ Un numéro ou un nom peut être attribué par soucis de clarté.
- ² Les installations photovoltaïques de moins de 10 kWc dont la date de mise en service est ultérieure au 20 juin 2011, sont dispensées de la visite de certification.
- ³ Les CV sont octroyés pendant 10 ans à partir de cette date.
- ⁴ Le calcul des Certificats Verts (CV) est effectué à partir de l'index de départ.
- ⁵ Le taux d'octroi détermine le nombre de CV qui sont attribués à l'installation, par «MégaWatt-Heure» produit.
(1 MégaWatt-Heure, abréviation MWh= 1000 KiloWatt-heure, abréviation kWh).

Bruxelles,

Contact: DE RUYDTS Marie
Fonction: Assistante énergies renouvelables
E-mail: greenpower@brugel.brussels
Tél.: 02/563.02.00
Fax: 02/563.02.13
N/REF.: SOL01-2647
N/OUT.:
V/REF:

Monsieur Fouad EL KHARAJ
Rue Henri Van Nerom 14
1140 Bruxelles

Concerne: Attestation de certification - SOL01-2647

Monsieur EL KHARAJ,

Après analyse de votre dossier, nous vous informons que celui-ci est complet.

Dès lors, veuillez trouver ci-joint l'attestation de certification de votre installation délivrée conformément à l'article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la promotion de l'électricité verte. Ceci clôture la procédure et votre installation est maintenant certifiée.

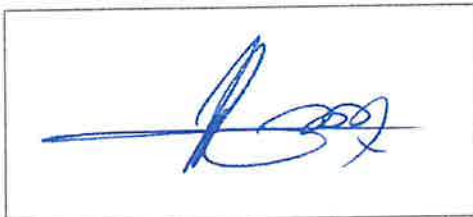
Votre installation est identifiée par le numéro d'unité certifié unique **SOL01-2647**. Veuillez mentionner ce numéro dans toute communication avec BRUGEL.

En annexe, vous trouverez également la note d'information pour les titulaires d'une installation photovoltaïque, qui explique les procédures d'envoi d'index de production et de vente des Certificats Verts (CV), ainsi que la liste des fournisseurs et intermédiaires susceptibles d'acheter vos Certificats Verts. Vous pouvez également consulter ces deux documents sur notre site www.brugel.brussels.

Comme expliqué dans la note d'information en annexe, vos CV seront octroyés sur un compte dans la base de données gérée par BRUGEL.

Votre numéro de compte est: **34C003088Z**

Nous vous prions de croire, Monsieur EL KHARAJ, en l'assurance de toute notre considération.



Pascal MISSELYN
Coordinateur

- Annexes :
1. Attestation de Certification
 2. Note d'information pour les titulaires d'une installation de photovoltaïque
 3. Liste des fournisseurs et intermédiaires susceptibles d'acheter vos Certificats Verts